



Sortie du CSA du 30 juin 2023

Ce CSA n'aura pas été à la hauteur des attentes des organisations syndicales.

Tout est déjà décidé, circulez, il n'y a rien à discuter.

De plus, d'après le DFSPPI, les organisations syndicales sont irresponsables et exposent inutilement au danger les agents lorsqu'à l'issue d'une AG un boycott de réunions de secteurs est voté. Il rappelle qu'il a été clément de ne pas demander de sanctions contre les personnels.

De plus d'après le DFSPPI, les organisations syndicales mentent dans leurs tracts.

De plus d'après le DFSPPI, les organisations syndicales sont responsables de la mauvaise réputation du SPIP du RHÔNE suite à la diffusion de leurs tracts.

L'ordre du jour de ce CSA portait sur le projet de note de service sur les permanences de service au SPIP de LYON MO et sur l'expérimentation de l'équipe mixte.

La note de service sur le télétravail a été renvoyée à plus tard le temps que la DAP finalise ses directives.

Concernant le **projet sur l'organisation des permanences de service et du BEX-CO en MO** sur l'antenne de LYON :

***La Direction va transférer certaines tâches aux CPIP de permanence :**

- répondre aux appels du SCJE pour les POP et enquêtes sociales rapides ;
- rédiger un rapport d'incident via APPI en cas d'absence d'une personne convoquée dans le cadre d'un 741-1.

***La charge de travail du BEX collectif va aussi exploser :**

- actualiser sur APPI les adresses ;
- rédiger un rapport en cas de dessaisissement ;
- rédiger un rapport d'incident en cas d'absence d'une personne convoquée dans le cadre d'un rappel de convocation BEX ou dès la première absence pour les dossiers VIF ;
- assurer une veille quant aux adresses déclarées dans le cadre des dossiers VIF.

Pour la Direction, il n'y a aucun problème, tout cela relève de la compétence des CPIP uniquement. Le DFPIP s'étonne de son côté que la permanence de service repose sur uniquement 2 personnes. Cela est peu comparé aux nombres d'agents. C'est pourquoi il n'exclue pas de positionner 3 agents par jour de permanence ainsi qu'une personne en suppléance. Cela porterait à 4 le nombre de permanenciers quotidiens.

Sur une base de 250 jours de permanence par an = il y a 37 ETP qui assurent des permanences (cf tableau daté de mars 2023) : à 3 agents de permanence par jour, cela représente 20,27 permanences

par agent (soit 2 par mois); à 4 agents de permanence par jour, cela représente 27,07 permanences par agent par an.

Nous sommes loin des 50 ETP imaginés par la Direction.

Les organisations syndicales considèrent ce transfert de tâche comme un délestage des tâches des cadres et des administratifs sur les CPIP.

Quelle est la plus-value de l'intervention d'un CPIP pour rédiger un rapport indiquant que telle PPSMJ n'est pas venue ?

Concernant expérimentation du pôle mixte, la Direction ne comprend pas que les agents n'aient pas compris le sens de cette « aventure assez rare et historique : on est complètement dans le moov ». Notre DFSPIP est très fier d'avoir obtenu le plus de création de postes au national (mais combien y avait-il de départs non remplacés sur les dernières années). C'est également grâce à lui qu'il y a autant de CPIP contractuels au service (pour faire des tâches administratives pour certains faut-il le rappeler).

Le DFSPIP a refusé que ce projet soit voté au CSA car pour lui c'est une simple expérimentation et par une réorganisation du service. Des points d'étapes seront faits tous les 3 mois avant un bilan dans un an. « Cette équipe sera en mode projet ».

Il reconnaît et regrette profondément qu'il n'y ait eu aucun volontaire pour ce pôle mixte. Seront affectés à ce pôle, les nouveaux arrivants du mois de septembre (sachant qu'aucun d'eux n'a fait ce choix en premier voeux), voire les éventuels sortants d'école .

Malgré cela, **le DFSPIP ne comprend pas que son projet ne fédère pas.**

Il ne comprend pas non plus que des agents sont prêts à réfléchir à une prise en charge des courtes peines mais pas dans ces conditions, malgré l'intervention pertinente des experts désignés par les OS (les actuels animateurs courtes peines et ADERES et un collègue du milieu fermé déjà investi sur les groupes).

Ne parlons pas des conditions matérielles d'intervention de cette équipe : absence de bureau et problème de réservation des salles collectives en milieu fermé.

Le DFSPIP reste persuadé que cette organisation va soulager les équipes du milieu ouvert et fermé en diminuant leur charge de travail. Comment ? Les organisations syndicales n'ont toujours pas compris.

Le dialogue social au SPIP du RHÔNE est donc bien mort.

Le CSA n'est même pas une chambre d'enregistrement, puisque rien n'est voté.

Cela nous inquiète fortement pour l'avenir.

Les risques psychosociaux sont toujours ignorés.

Le mal être des agents est méprisé malgré nos alertes récurrentes.

Un SPIP « mythique ». Mais à quel prix ?